



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde  
Services des Procédures Environnementales**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Exploitation du gîte géothermique forage « STADIUM-1 »  
Commune de Pessac**

Une enquête publique est prescrite **du lundi 15 octobre 2018 au jeudi 15 novembre 2018 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur le dossier de demande d'autorisation en vue de l'exploitation d'un gîte géothermique basse température par l'intermédiaire du forage « STADIUM-1 » sur la commune de Pessac.

La personne responsable du projet est : UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE – SIGDU – 12, avenue des Arts F - 33600 PESSAC. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme. Alice MELONI tél : 06.24.59.34.98.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera mis à disposition du public à la Mairie de Pessac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat de la Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur :

-par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête.

-par courrier adressé Mairie de Pessac Hôtel de Ville place de la 5ème République 33604 PESSAC Cedex.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le Commissaire enquêteur Monsieur Denis VAULTIER Officier Général de Gendarmerie (2ème section), se tiendra à la disposition du public **à la Mairie de Pessac** pour recevoir ses observations :

- Lundi 15 octobre 2018 de 13h30 à 16h30
- Mardi 30 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 07 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 15 novembre 2018 de 14h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Pessac et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'État en Gironde: [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr).

Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation au titre du code minier pour l'exploitation du forage.